

COMMUNE DE FREHEL
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du jeudi 4 JUIN 2020

Date de convocation : 29 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 29 mai 2020

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt, le jeudi 4 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, M CALLIOT, Mme BLINTZOWSKY, M CHOLET, Mme CHATELIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, MM GREBERT, BELLANGER, LEMOINE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M DALLET pouvoir à M CHOLET, M RENOUARDIERE.

Mme BLINTZOWSKY est nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis l'envoi des convocations, une délibération supplémentaire est à prendre concernant la dénomination de commune touristique.

Le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant la dénomination de commune touristique est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DELIBERATION N°2020-2-033 : Réalisation d'un emprunt

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-2-018 du 2- février 2020 autorisant Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'un prêt de 600 000 € maximum sur une durée de 20 ans maximum, Considérant que trois établissements bancaires ont fait une offre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à conclure un prêt avec le Crédit Agricole selon les conditions suivantes, à savoir :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux : 0,89%
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement du capital constant
- Frais et commissions : 0,15% du montant du financement, déduits du 1^{er} déblocage de fonds.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-034 : Subventions communales 2020 à verser aux associations.

Comme chaque année, dans le cadre de la politique déployée en faveur du monde associatif, il vous est proposé d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations fréhéloises et extérieures

Les critères retenus pour attribuer une subvention sont détaillés ci-dessous :

- 30€ par enfant de Fréhel pratiquant une activité sportive non proposée sur la commune
- 50€ par jeune de Fréhel suivant un apprentissage
- 30€ par enfant de Fréhel scolarisé à l'école publique, versés à l'Amicale laïque,
- 10€ par élève scolarisé à l'école publique au 1^{er} janvier de l'année, versés à l'Amicale laïque pour les activités pédagogiques,
- Pour les autres demandes, le montant de la subvention est déterminé en fonction de la demande de l'association et du dossier transmis.

Le Conseil Municipal,

- **par 17 voix pour et 1 voix contre pour la subvention à la FNACA,**
- **par 17 voix pour concernant la subvention à l'Amicale Laïque puisque M GREBERT, président de cette association, ne prend pas part au vote,**
- **à l'unanimité pour les autres subventions**

APPROUVE la répartition des subventions aux associations communales et extérieures conformément au tableau annexé à la délibération,

<u>ASSOCIATIONS</u>	
Ecole de voile	15 000,00 €
Amicale Laïque	2 470,00 €
Flash Dance	300,00 €
Centres d'apprentissage	550,00 €
La Croix d'Or "alcool assistance"	150,00 €
FNACA	150,00 €
Phare Western	400,00 €
Comité de jumelage	750,00 €
A l'Est des Dunes	2 000,00 €
Anciens combattants U.N.C - A.F.N	200,00 €
Cap Loisirs	300,00 €
Landes et Bruyères	750,00 €
Association "Golf de Sables d'Or"	500,00 €
Cap 'Age	1 274,40 €
ADS (Comité Cantonal d'Entraide)	485,87 €
Karaté Club de Matignon	60,00 €
Cuisinons ensemble	200,00 €

SNEMM 486ème section	100,00 €
Amicale des chasseurs de Fréhel	600,00 €
Total	26 240,27 €

DIT que ces dépenses d'un montant de 26 240, 27 € sont prévus à l'article 6574 du budget communal,
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-035 : Contrat panneaux lumineux

La commune bénéficie d'un contrat de location auprès de l'entreprise CENTAURE SYSTEMS pour deux panneaux lumineux monochromes moyennant le paiement de la somme annuelle de 9013,18 € HT.

Ce contrat, d'une durée de cinq ans, arrive à expiration en 2020.

Compte-tenu de l'impact de ces panneaux sur la population et de leur utilité, ainsi que de la réactivité de ce moyen de communication, il est proposé de renouveler ce matériel en passant à des écrans couleurs, mais toujours sous la forme d'un contrat de location s'agissant d'un matériel en constante évolution.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'offre de la société CENTAURE SYSTEMS

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de location sur 7 ans de deux panneaux lumineux double face Médiaflex C-Line avec la société Centaure Systems moyennant le paiement d'un loyer annuel de 11 400,00 € HT par an pour les deux panneaux, ainsi que tous documents afférents,

DIT que cette dépense est prévue au budget communal 2020,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-036 : Approbation des comptes de gestion 2019

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur les résultats du compte de gestion du lotissement Les Ormes, du lotissement Domaine de la Grande Abbaye, de la Maison de Santé, du camping et de la Commune. Ce document, visé et certifié par l'Ordonnateur, doit être en conformité avec les écritures comptables produites par la collectivité au travers du compte administratif.

Pour l'exercice 2019, les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve.

Les résultats de clôture se déclinent de la façon suivante :

• <u>Les Ormes :</u>	Section de fonctionnement =	32 038, 88 €
	Section d'investissement =	- 87 123, 33 €
• <u>Domaine de La Grande Abbaye :</u>	Section de fonctionnement =	156 946, 71 €
	Section d'investissement =	63 086, 20 €
• <u>Maison de Santé :</u>	Section de fonctionnement =	30 703, 87 €
	Section d'investissement =	- 335 203, 75 €
• <u>Camping :</u>	Section de fonctionnement =	450 566, 90 €
	Section d'investissement =	3 436, 20 €
• <u>Budget communal :</u>	Section de fonctionnement =	1 747 599, 51 €
	Section d'investissement =	118 707, 55€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les comptes de gestion de l'année 2019 tels que présentés.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-037 : Approbation des comptes administratifs 2019

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de soumettre les comptes administratifs 2019 du lotissement Les Ormes, du lotissement Domaine de la Grande Abbaye, de la Maison de Santé, du Camping et de la Commune au Conseil Municipal pour approbation.

Ces documents comptables retracent l'ensemble des mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité au titre de l'exercice écoulé. Il est précisé que les résultats des comptes de gestion 2019 sont conformes aux comptes administratifs 2019.

Madame le Maire s'étant retirée, Monsieur CALLIOT est désigné pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les comptes administratifs 2019 faisant apparaître les résultats suivants :

- Budget Lotissement Les Ormes :
 - Section de fonctionnement = 32 038, 88 €
 - Section d'investissement = - 87 123, 33 €
- Budget Lotissement
 - Section de fonctionnement = 156 946, 71 €
- Domaine de La Grande Abbaye :
 - Section d'investissement = 63 086, 20 €
- Budget Maison de Santé :
 - Section de fonctionnement = 30 703, 87 €
 - Section d'investissement = - 335 203, 75 €
- Budget Camping :
 - Section de fonctionnement = 450 566, 90 €
 - Section d'investissement = 3 436, 20 €
- Budget communal :
 - Section de fonctionnement = 1 747 599, 51 €
 - Section d'investissement = 118 707, 55€

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-038 : Affectation des résultats 2019

Vu les comptes de gestion 2019,

Vu les comptes administratifs 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AFFECTE les résultats de clôture 2019 de la manière suivante :

➤ **LOTISSEMENT DES ORMES**

Section d'investissement		
Dépenses	Déficit d'investissement (compte D001)	87 123.33 €
Section de fonctionnement		
Recettes	Résultat de fonctionnement reporté (compte R002)	32 038.88 €

➤ **LOTISSEMENT DOMAINE DE LA GRANDE ABBAYE**

<i>Section d'investissement</i>		
Recettes	Excédent d'investissement (compte R001)	63 086.20 €
Section de fonctionnement		
Recettes	Résultat de fonctionnement reporté (compte R002)	156 946.71 €

➤ **MAISON DE SANTE**

Section d'investissement		
Dépenses	Déficit d'investissement reporté (001)	335 203.75 €
Recettes	Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	30 703.87 €

➤ **CAMPING**

Section d'investissement		
Recettes	Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	170 000.00 €
Recettes	Excédent d'investissement reporté (compte R001)	3 436.20 €

Section de fonctionnement		
Recettes	Résultat de fonctionnement reporté (compte R002)	280 566.90 €

➤ **COMMUNE**

Section d'investissement		
Recettes	Excédent d'investissement reporté (compte 001)	118 707.55 €
Recettes	Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	500 000.00 €

Section de fonctionnement		
Recettes	Résultat de fonctionnement reporté (compte R002)	1 247 599.51 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-039 : Budgets supplémentaires

Mme BLINTZOWSKY rappelle à l'assemblée qu'après le vote du compte administratif et de l'affectation des résultats de l'exercice 2019, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2020 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

- C'est d'abord un acte de report : il permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif.
- Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés. Cet ajustement est d'autant plus nécessaire cette année puisque la crise sanitaire a un impact important sur les recettes du camping et de la commune et par conséquent également sur les dépenses.

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu la délibération n°2020-2-037 portant approbation des comptes administratifs 2019,

Vu la délibération n°2020-2-038 portant affectations des résultats 2019,

Considérant les propositions de budgets supplémentaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte les budgets supplémentaires comme suit :

➤ **LOTISSEMENT DES ORMES**

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
023		Virement à la section d'investissement	
	023	Virement à la section d'investissement	38 133,55
TOTAL		Chapitre 023	38 133,55
65		Autres charges de gestion courante	

	6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes	-2 646,67
TOTAL		Chapitre 65	-2 646,67
TOTAL		DEPENSES	35 486,88

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
002		Résultat d'exploitation reporté	
	002	Résultat d'exploitation reporté	32 038,88
TOTAL		Chapitre 002	32 038,88
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	7133	Variation des en-cours de production de biens	-30 080,00
TOTAL		Chapitre 042	-30 080,00
70		Ventes de produits fabriqués, prestations de services	
	7015	Ventes de terrains aménagés	33 528,00
TOTAL		Chapitre 70	33 528,00
TOTAL		RECETTES	35 486,88

INVESTISSEMENT		DEPENSES	
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	87 123,33
TOTAL		Chapitre 001	87 123,33
040		Opérations d'ordre de transfert entre section	
	3355	Travaux	-30 080,00
TOTAL		Chapitre 040	-30 080,00
TOTAL		DEPENSES	57 043,33

INVESTISSEMENT		RECETTES	
021		Virement de la section d'exploitation (recettes)	
	021	Virement de la section d'exploitation	38 133,55
TOTAL		Chapitre 021	38 133,55
TOTAL		RECETTES	38 133,55

➤ **LOTISSEMENT DOMAINE DE LA GRANDE ABBAYE**

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
65		Autres charges de gestion courante	
	65888	Autres	0,01
TOTAL		Chapitre 65	0,01
TOTAL		DEPENSES	0,01

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
002		Résultat d'exploitation reporté	
	002	Résultat d'exploitation reporté	156 946,71
TOTAL		Chapitre 002	156 946,71
75		Autres produits de gestion courante	
	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe	-14 762,50
	7588	Autres produits divers de gestion courante	-142 184,20
TOTAL		Chapitre 75	-156 946,70
TOTAL		RECETTES	0,01

INVESTISSEMENT		RECETTES	
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	63 086,20
TOTAL		Chapitre 001	63 086,20
TOTAL		RECETTES	63 086,20

➤ MAISON DE SANTE

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
023		Virement à la section d'investissement	
	023	Virement à la section d'investissement	231 850,00
TOTAL		Chapitre 023	231 850,00
TOTAL		DEPENSES	231 850,00

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
75		Autres produits de gestion courante	
	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère admi	34 760,00
TOTAL		Chapitre 75	34 760,00
77		Produits exceptionnels	
	774	Subventions exceptionnelles	197 090,00
TOTAL		Chapitre 77	197 090,00
TOTAL		RECETTES	231 850,00

INVESTISSEMENT		DEPENSES	
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
	001	Déficit d'investissement reporté	335 203,75
TOTAL		Chapitre 001	335 203,75
16		Emprunts et dettes assimilées	
	165	Dépôts et cautionnements reçus	366,25
TOTAL		Chapitre 16	366,25
TOTAL		DEPENSES	335 570,00

INVESTISSEMENT		RECETTES	
021		Virement de la section d'exploitation	
	021	Virement de la section d'exploitation	231 850,00
TOTAL		Chapitre 021	231 850,00
10		Dotations, fonds divers et réserves	
	10222	FCTVA	-0,60
	1068	Autres réserves	30 703,87
TOTAL		Chapitre 10	30 703,27
16		Emprunts et dettes assimilées	
	165	Dépôts et cautionnements reçus	1,73
TOTAL		Chapitre 16	1,73
TOTAL		RECETTES	262 555,00

➤ CAMPING

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
011		Charges à caractère général	
	60611	Eau et assainissement	-7 000,00
	60612	Énergie - électricité	-7 000,00

	60621	Combustibles	-4 000,00
	60622	Carburants	-400,00
	60631	Fournitures d'entretien	-500,00
	60632	Fournitures de petit équipement	-1 000,00
	60633	Fournitures de voirie	-500,00
	6064	Fournitures administratives	-200,00
	6135	Locations mobilières	-4 000,00
	61521	Terrains	2 000,00
	615232	Réseaux	-1 000,00
	61524	Bois et forêts	-400,00
	6156	Maintenance	-400,00
TOTAL		Chapitre 011	-24 400,00
012		Charges de personnel et frais assimilés	
	6218	Autre personnel extérieur	-16 500,00
	6413	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	-33 500,00
TOTAL		Chapitre 012	-50 000,00
014		Atténuations de produits	
	739118	Autres reversements de fiscalité	-5 500,00
TOTAL		Chapitre 014	-5 500,00
023		Virement à la section d'investissement	
	023	Virement à la section d'investissement	165 892,00
TOTAL		Chapitre 023	165 892,00
65		Autres charges de gestion courante	
	6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes	-121 900,00
TOTAL		Chapitre 65	-121 900,00
TOTAL		DEPENSES	-35 908,00

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
002		Résultat d'exploitation reporté	
	002	Résultat d'exploitation reporté	280 566,90
TOTAL		Chapitre 002	280 566,90
73		Impôts et taxes	
	7336	Droits de place	-310 000,00
	7362	Taxes de séjour	-5 500,00
TOTAL		Chapitre 73	-315 500,00
75		Autres produits de gestion courante	
	7588	Autres produits divers de gestion courante	-974,90
TOTAL		Chapitre 75	-974,90
TOTAL		RECETTES	-35 908,00

INVESTISSEMENT		DEPENSES	
20		Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	
	2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	-2 360,00
	204172	FONDS DE CONCOURS AUTRES ORGANISMES	-4 600,00
TOTAL		Chapitre 20	-6 960,00
204		Subventions d'équipement versées	
	2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	2 360,00
	204172	Autres etbs. - Bâtiments et installations	4 600,00
TOTAL		Chapitre 204	6 960,00
21		Immobilisations corporelles	
	2182	Matériel de transport	-15 000,00

TOTAL		Chapitre 21	-15 000,00
23		Immobilisations en cours	
	2312	Agencements et aménagements de terrains	-4 971,80
TOTAL		Chapitre 23	-4 971,80
TOTAL		DEPENSES	-19 971,80

INVESTISSEMENT		RECETTES	
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 436,20
TOTAL		Chapitre 001	3 436,20
021		Virement de la section d'exploitation (recettes)	
	021	Virement de la section d'exploitation	165 892,00
TOTAL		Chapitre 021	165 892,00
10		Immobilisations corporelles	
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	170 000,00
TOTAL		Chapitre 10	170 000,00
16		Emprunts et dettes assimilées	
	1641	Emprunts en euros	-359 300,00
TOTAL		Chapitre 16	-359 300,00
TOTAL		RECETTES	-19 971,80

➤ COMMUNE

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
022		Dépenses imprévues	
	022	Dépenses imprévues	12 610,00
TOTAL		Chapitre 022	12 610,00
023		Virement à la section d'investissement	
	023	Virement à la section d'investissement	648 500,00
TOTAL		Chapitre 023	648 500,00
65		Autres charges de gestion courante	
	6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	20 000,00
	6535	Formation	700,00
	65738	Autres organismes publics	198 000,00
	65888	Autres	5 000,00
TOTAL		Chapitre 65	223 700,00
TOTAL		DEPENSES	884 810,00

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
002		Résultat d'exploitation reporté	
	002	Résultat d'exploitation reporté	1 247 599,51
TOTAL		Chapitre 002	1 247 599,51
70		Ventes de produits fabriqués, prestations de services	
	70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	-11 500,00
	70632	A caractère de loisirs	-2 000,00
	7066	Redevances et droits des services à caractère social	-3 400,00
	7067	Redevances et droits des services périscolaires	-15 000,00
TOTAL		Chapitre 70	-31 900,00
73		Impôts et taxes	
	7364	Prélèvement sur les produits des jeux	-180 000,00
	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	-30 000,00
TOTAL		Chapitre 73	-210 000,00

74		Dotations et participations	
	74127	Dotation nationale de péréquation	4 800,00
TOTAL		Chapitre 74	4 800,00
75		Autres produits de gestion courante	
	7551	Excédent des budgets annexes à caractère adminis	-124 200,00
	758	Produits divers de gestion courante	500,00
	7588	Autres produits divers de gestion courante	-500,00
TOTAL		Chapitre 75	-124 200,00
76		Produits financiers	
	761	Produits de participations	10,49
TOTAL		Chapitre 76	10,49
77		Produits exceptionnels	
	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-500,00
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	-500,00
	7788	Produits exceptionnels divers	-500,00
TOTAL		Chapitre 77	-1 500,00
TOTAL		RECETTES	884 810,00

INVESTISSEMENT		DEPENSES	
16		Emprunts et dettes assimilées	
	1641	Emprunts en euros	15 000,00
TOTAL		Chapitre 16	15 000,00
204		Subventions d'équipement versées	
	20421	Pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel	-28 500,00
TOTAL		Chapitre 204	-28 500,00
21		Immobilisations corporelles	
	2151	Réseaux de voirie	-11 750,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	28 500,00
TOTAL		Chapitre 21	16 750,00
23		Immobilisations en cours	
	2312	Agencements et aménagements de terrains	-48 124,45
TOTAL		Chapitre 23	-48 124,45
TOTAL		DEPENSES	-44 874,45

INVESTISSEMENT		RECETTES	
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	118 707,55
TOTAL		Chapitre 001	118 707,55
021		Virement de la section d'exploitation (recettes)	
	021	Virement de la section d'exploitation	648 500,00
TOTAL		Chapitre 021	648 500,00
10		Immobilisations corporelles	
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	500 000,00
TOTAL		Chapitre 10	500 000,00
13		Subventions d'investissement	
	1321	État et établissements nationaux	2 959,00
	1322	Régions	217 148,00
	13258	Autres groupements	-59 939,00
TOTAL		Chapitre 13	160 168,00
16		Emprunts et dettes assimilées	
	1641	Emprunts en euros	-1 472 250,00
TOTAL		Chapitre 16	-1 472 250,00
TOTAL		RECETTES	-44 874,45

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-040 : Suspension pour l'année 2020 des sommes dues au titre de la convention Mini-Golf

Madame le Maire expose à l'assemblée que par délibération n°2019-2-103 du 24 octobre 2019 le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer une convention d'occupation d'une parcelle de 2033 m² aménagée en mini-golf et des installations de petite restauration pour une durée de 5 ans à effet du 1^{er} janvier 2019 moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 3500 € révisable chaque année.

Seulement, les installations de petite restauration ont brûlé le 9 janvier dernier, rendant impossible l'exploitation du Mini-Golf.

Il est proposé de suspendre pour l'année 2020 les sommes dues au titre de la convention du Mini-Golf.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de suspendre pour l'année 2020 les sommes dues au titre de la convention du Mini-Golf.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-041 : Suspension pour l'année 2020 des redevances d'occupation du domaine communal.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il a notamment été institué par délibération n° 2019-2-106 du 14 novembre 2019 un tarif pour l'occupation du domaine communal s'élevant à 23,50 € par m² pour l'année 2020

Seulement, compte-tenu de l'impact économique de la crise sanitaire sur les commerçants, il est proposé, indépendamment de toutes les mesures prises tant par le Gouvernement que par Dinan Agglomération, d'exonérer pour 2020 les commerçants des redevances d'occupation du domaine communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de suspendre pour l'année 2020 les sommes dues au titre des redevances d'occupation du domaine communal pour les commerçants dans l'emprise des autorisations existantes,

DIT qu'il n'y aura pas d'extension des surfaces exploitées par les commerçants pour l'année 2020,

DIT que si un commerçant tente d'agrandir sa surface exploitée, non seulement il sera astreint à respecter les surfaces existantes dans la convention, mais aussi qu'il sera tenu au paiement de la redevance figurant dans son autorisation au titre de l'année 2020.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-042 : Avis sur la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux du casino

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, l'avis du conseil municipal est nécessaire pour la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux délivrée par le Ministère de l'Intérieur.

Cette demande d'autorisation se traduit par l'exploitation conformément au cahier des charges, à savoir :

- 75 machines à sous,
- 3 tables de jeux traditionnels,
- 2 tables de jeux électroniques.

Horaires d'ouverture :

De 10h à 5h le lendemain pour les machines à sous et les jeux électroniques,
De 15h à 5h le lendemain pour les jeux traditionnels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

EMET un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux pour le casino de Fréhel émise par la SAS DUCHESSE ANNE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-043 : Départ d'un agent

Madame le Maire expose que l'agent en charge de l'accueil a quitté la commune au 1^{er} juin dernier par voie de mutation.

A cette occasion, il est proposé de lui faire un cadeau de 300,00 € pour services rendus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le principe de faire un cadeau pour le départ de l'agent,

DIT que le montant de ce cadeau est de 300,00 € et se fera sous forme d'un virement directement sur le compte de l'agent,

DIT que la dépense est inscrite au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-044 : Création d'un giratoire à l'entrée du Domaine de la Grande Abbaye

Madame le Maire expose à l'assemblée que par délibération n°2020-2-021 du 26 février 2020, il avait été acté le principe de création d'un giratoire franchissable à l'entrée de la zone de la Grande Abbaye et autorisation avait été donnée à Madame le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires afférentes. Bien qu'il soit situé sur une route départementale, ce projet sera supporté financièrement par la Commune, sous réserve de l'accord du Conseil Départemental sur sa faisabilité.

Afin d'engager la réflexion, L'Atelier du Marais, aménageur de la zone, a été sollicité sur ce projet.

La mission de base a un coût de 4500 € HT pour l'esquisse, l'avant-projet et le projet et de 7040 € HT pour la mission conditionnelle de suivi de chantier (travaux estimés à 110 000 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat avec l'Atelier du Marais pour La mission de base (coût de 4500 € HT pour l'esquisse, l'avant-projet et le projet) et de 7040 € HT pour la mission conditionnelle de suivi de chantier (travaux estimés à 110 000 € HT), ainsi que tous documents afférents,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2020-2-045 : Dénomination de commune touristique

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la dénomination « Commune Touristique » décidée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2010 et renouvelée en juillet 2015 est valable pour une durée de cinq ans.

Afin que la Commune ne perde pas cette dénomination, et compte tenu du temps d'instruction, le Conseil Municipal doit demander sa reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le renouvellement de la dénomination « Commune Touristique » et à signer tous documents afférents à cette demande,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

👉 QUESTIONS DIVERSES :

- Estivales de Volley (annulation)
- Association Arc en Ciel (annulation exposition et report de l'Assemblée Générale),
- Fête de la coquille d'Erquy (annulation)
- Préférence pour la détermination du jour du conseil municipal (le jeudi)
- Food truck (Hamburgers le jeudi Place de l'Eglise),
- Recrutement d'un Agent de surveillance de la voie publique du 15 juin au 31 août en renfort de l'agent de police municipale).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,
Michèle MOISAN

Le Secrétaire de séance,
Christiane BLINTZOWSKY